Office des professions Québec

ENCADREMENT PROFESSIONNEL DES OSTÉOPATHES — RÉPONSES AUX QUESTIONS

Veuillez télécharger ce formulaire et le compléter à l'écran avec le logiciel Adobe Acrobat Reader.

Date
Jour Mois Année

Nom
Prénom
Organisation

Téléphone
Poste
Courriel

Adresse
Ville
Province QC
Code postal

Le présent formulaire reprend les 14 questions énumérées à la fin du document de consultation. Il se présente sous un format dynamique, chaque question étant suivie d'un encadré à l'intérieur duquel vous devez inscrire vos commentaires. À cet égard, veuillez noter que la longueur des réponses est limitée à 5 000 caractères. Notez également qu'il est préférable d'enregistrer le formulaire avant de commencer à le remplir.

L'Office souhaiterait recevoir votre formulaire dûment rempli avant le 1er mai 2021. Vous pouvez le lui retourner à l'adresse courriel suivante : consultation.osteopathie@opq.gouv.qc.ca.

Vos commentaires sont essentiels pour la poursuite de nos travaux.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Question 1

De façon générale, que pensez-vous du portrait de l'ostéopathie esquissé dans le présent document? Vous paraît-il conforme à la pratique actuelle?

Question 1

Suite

Question 2

Quels éléments essentiels pourraient selon vous enrichir ce portrait?

Question 2

Suite

Question 3

Quel champ d'exercice, parmi ceux qui ont été proposés (p. 24), vous semble le plus approprié et pourquoi?

Question 3

Suite

Question 4

Notamment, lesquels des aspects de ces champs d'exercice vous semblent particulièrement représentatifs de la pratique de l'ostéopathie?

Question 4

Suite

Question 5

Des éléments distinctifs de cette pratique sont-ils selon vous absents des champs proposés? Lesquels?

Question 5

Suite

Question 6

Plus particulièrement, en quoi l'usage de l'expression « dysfonction ostéopathique » au champ d'exercice (p. 25) permet-il ou non de définir clairement la pratique de l'ostéopathie?

Question 6

Suite

Question 7

En quoi l'activité d'évaluation que pratiquent les ostéopathes se distingue-telle ou se rapproche-t-elle de celle qu'effectuent les physiothérapeutes ou les ergothérapeutes (p. 26)?

Question 7

Suite

Question 8

En quoi est-il ou non adéquat selon vous d'utiliser l'expression « dysfonction ostéopathique » pour décrire l'activité d'évaluation que réalisent les ostéopathes (p. 26)?

Question 8

Suite

Question 9

Dans quelle mesure les ostéopathes québécois font-ils un usage fréquent des techniques viscérales et crâniennes dans le cadre de leur pratique?

Question 9

Suite

Question 10

Dans quelle mesure l'usage de ces techniques s'appuie-t-il sur des données probantes et des preuves scientifiques?

Question 10

Suite

Question 11

Dans quelle mesure l'usage de ces techniques présente-t-il un risque élevé de préjudice?

Question 11

Suite

Question 12

Le cas échéant, de quelle nature sont les risques de préjudice en cause?

Question 12

Suite

Question 13

Quel modèle d'encadrement, parmi ceux évoqués dans le présent document (p. 22), vous semble particulièrement adapté à la situation québécoise et pourquoi?

Question 13

Suite

Question 14

Quels autres éléments devraient selon vous être considérés dans le cadre de la présente consultation?

Question 14

Suite